



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.12.2025
COM(2025) 744 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

sur le plan d'action de l'UE contre le trafic de drogue

1. INTRODUCTION

Le trafic de drogue constitue une menace importante et persistante pour la sécurité de l'Europe. Plus de la moitié des réseaux criminels les plus dangereux opérant dans l'UE sont impliqués dans le trafic de drogue¹ et profitent du fait que l'UE constitue un marché de consommation, une plateforme de transit et une zone de production importants pour les drogues illicites. La criminalité organisée exploite les routes commerciales mondiales et les technologies numériques pour mettre en place des infrastructures criminelles sophistiquées qui déstabilisent la société de l'UE en recourant à la violence et à la corruption et en infiltrant l'économie légale.

Le trafic de cocaïne et de drogues de synthèse, ainsi que de leurs précurseurs, est un secteur particulièrement dynamique du trafic de drogue, car il se caractérise par des itinéraires et des méthodes en constante évolution. Bien que des mesures répressives efficaces aient été mises en œuvre, la production de drogues de synthèse telles que la MDMA, l'amphétamine et la méthamphétamine se poursuit à grande échelle au sein de l'UE. Les réseaux criminels s'adaptent rapidement et ont recours à des méthodes de contrebande sophistiquées, des communications cryptées, des plateformes sur le dark net et des cryptomonnaies pour échapper à la détection.

Les profits dégagés par le trafic de drogue sont blanchis et réinvestis, ce qui renforce l'emprise des réseaux criminels dans les secteurs légaux et se traduit fréquemment par une augmentation de la violence, notamment dans les villes portuaires et les marchés urbains. Compte tenu de la diversification des itinéraires et des points d'entrée du trafic de drogue, les lieux touchés par cette violence devraient à nouveau changer². Ces réseaux recrutent de plus en plus de jeunes, profitant de leur vulnérabilité ainsi que de leurs difficultés économiques et sociales pour échapper aux services répressifs. Ces jeunes, recrutés sur les plateformes de médias sociaux, sont exploités et deviennent trafiquants de drogue, passeurs ou soutiens opérationnels dans des opérations de trafic, par exemple en récupérant la drogue dans des conteneurs maritimes.

Pour s'attaquer à ces problèmes en constante évolution, la Commission présente un nouveau **plan d'action de l'UE contre le trafic de drogue**, qui renforce la stratégie plus large de l'UE en matière de drogue³, laquelle repose sur une politique équilibrée, fondée sur des données probantes et donnant la priorité aux droits de l'homme. Si le présent plan a pour objectif premier de renforcer la sécurité, il comprend également des mesures visant à améliorer la préparation, à réduire les dommages liés à la drogue et à renforcer la coopération internationale et les partenariats. S'appuyant sur l'évaluation du plan d'action 2021-2025 et sur les expériences positives tirées de la mise en œuvre de la feuille de route de l'UE en matière de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée⁴, le présent plan d'action s'articule autour d'actions

¹ Europol (2024), *Decoding the EU's most threatening criminal networks (Décoder les réseaux criminels les plus menaçants de l'UE)*.

² Europol (2025), *Évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'Union européenne 2025 (EU-SOCTA)*.

³ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la surveillance et au contrôle des précurseurs de drogues et abrogeant les règlements (CE) n° 273/2004 et (CE) n° 111/2005 [COM(2025) 747 final].

⁴ Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la *feuille de route de l'UE en matière de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée* [COM(2023) 641 final].

prioritaires nécessitant des efforts immédiats et à moyen terme, et détaille 19 actions ciblées visant à perturber les opérations de trafic de drogue.

Le plan d'action s'appuie sur la **stratégie européenne de sécurité intérieure ProtectEU⁵**, dont il constitue l'un des principaux résultats attendus, et favorise les synergies au moyen de plateformes telles que la **plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles** (EMPACT) et le partenariat public-privé de l'**alliance des ports européens**, élément essentiel pour la coordination des mesures de sécurité au niveau des points de transit stratégiques.

La coopération mondiale est placée au cœur du plan d'action, dans l'objectif de renforcer la collaboration avec les États-Unis et de nouer un dialogue avec des partenaires d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique de l'Ouest, du Moyen-Orient, ainsi qu'avec la Chine et l'Inde. Les pays candidats et les candidats potentiels, y compris les Balkans occidentaux, demeurent des alliés cruciaux. Dans ce contexte, la coopération contribuera également à l'intégration progressive des pays candidats à l'adhésion à l'UE dans les travaux des agences JAI (Europol, CEPOL, EUDA) et à la participation de ces pays à l'EMPACT, renforçant ainsi la lutte collective contre le trafic de drogue. Ces partenariats sont essentiels pour démanteler les réseaux de trafic de drogue et sécuriser les itinéraires.

L'UE est également déterminée à renforcer sa coopération au sein de la **Coalition européenne contre les drogues**, lancée par la Communauté politique européenne en octobre 2025, afin d'unir tous les efforts contre la menace omniprésente que représente le trafic de drogue.

2. ACTIONS PRIORITAIRES

Compte tenu de l'évolution des réseaux criminels et de la diversification du trafic de drogue, une action coordonnée est essentielle. Une mise en œuvre efficace repose sur une coopération solide à l'échelle de l'UE, une collaboration étroite avec les partenaires internationaux et une volonté politique soutenue.

Le présent plan d'action s'articule autour de six domaines prioritaires pour une action renforcée, chacun étant assorti de mesures spécifiques visant à relever les défis liés au trafic de drogue. Leurs liens avec les piliers de la stratégie de l'UE en matière de drogue sont indiqués ci-dessous.

⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «ProtectEU: une stratégie européenne de sécurité intérieure», [COM(2025) 148 final].

1. S'adapter à l'évolution des itinéraires et des modes opératoires (Pilier 3: Renforcer la sécurité)
2. Prévenir la criminalité et réduire la violence liée à la drogue (Pilier 4: Lutter contre les dommages)
3. Renforcer la coopération entre les services répressifs, judiciaires et douaniers (Pilier 3: Renforcer la sécurité)
4. S'attaquer au problème des drogues de synthèse et des précurseurs de drogues (Pilier 3: Renforcer la sécurité et Pilier 4: Lutter contre les dommages)
5. Faire avancer la recherche, le développement et l'innovation (Pilier 1: Renforcer la préparation)
6. Renforcer la coopération internationale et les partenariats (Pilier 5: Établir des partenariats solides)

2.1. S'adapter à l'évolution des itinéraires et des modes opératoires

Afin de réagir efficacement à l'évolution des menaces, l'UE et les États membres devraient s'efforcer de combler les failles dans le transport maritime, terrestre et aérien, en tenant compte des itinéraires actuels de trafic et en anticipant les ajustements opérés par les réseaux criminels. Cet effort doit être concentré sur la mise en place d'obstacles à l'infiltration criminelle à chaque étape du trafic.

Les réseaux criminels introduisent clandestinement des drogues illicites dans l'UE principalement par voie maritime, en utilisant un vaste réseau de routes maritimes commerciales ainsi que des navires non commerciaux. À leur arrivée, les cargaisons de drogue sont généralement acheminées par le réseau logistique interne de l'UE, par voie routière et ferroviaire. Les voies aériennes sont utilisées pour des envois de grande valeur et de faible volume, de drogues de synthèse ou de précurseurs chimiques, par exemple. Les réseaux s'adaptent rapidement au renforcement des mesures de sécurité et redirigent de manière dynamique les itinéraires de trafic vers des ports et des routes moins surveillés afin d'éviter toute détection. Ces changements sont rendus possibles par l'infiltration de la criminalité organisée dans la société, par la corruption des travailleurs, par la violence (ou les menaces de violence) et par l'exploitation des vulnérabilités logistiques qui en découle. La criminalité organisée ne ménage aucun effort pour protéger ses profits illicites.

Action n° 1: mieux exploiter le renseignement sur les déplacements pour détecter, cartographier et enrayer le trafic de drogue

Acteurs principaux: États membres, Europol, Commission

Les groupes criminels organisés tirent parti de l'aviation commerciale et de l'aviation privée, ainsi que du transport terrestre et maritime, pour introduire clandestinement des stupéfiants dans l'UE et les faire circuler en empruntant des itinéraires au sein de l'espace Schengen. Il est impératif que les services répressifs, y compris les autorités douanières, soient dotés des outils nécessaires pour détecter et intercepter les flux illicites. Les outils de renseignement sur les

déplacements, qui comprennent les données de vol, les dossiers passagers (PNR), la reconnaissance automatique des plaques minéralogiques (ANPR) et les informations anticipées sur les marchandises collectées par les douanes sur tous les moyens de transport commerciaux, revêtent une importance majeure pour contribuer à détecter, à cartographier et à enrayer le trafic de drogue.

Lutter contre le trafic s'appuyant sur l'aviation générale: les réseaux criminels continuent d'évoluer et de diversifier leurs méthodes de trafic. L'utilisation de petits aéronefs pour des vols non réguliers est devenue une solution de plus en plus attrayante pour la contrebande transfrontalière de stupéfiants. Ces aéronefs, qui volent généralement sans être soumis aux contrôles intensifs appliqués à l'aviation commerciale, offrent aux trafiquants un moyen discret, flexible et peu risqué de transporter des cargaisons de drogue de grande valeur entre l'Europe, l'Afrique du Nord, l'Amérique latine et les Balkans occidentaux.

Pour faire face à cette menace émergente, les autorités compétentes des États membres devraient recevoir, à partir de 2026, des informations de vol fournies par Eurocontrol en ce qui concerne les vols non réguliers. En recoupant le plan de vol standard et les données de suivi avec des indicateurs de risque tels que les changements d'itinéraire de dernière minute, l'utilisation d'aérodromes isolés ou l'opacité quant à la propriété de certains aéronefs, les États membres pourraient, à l'avenir, repérer plus précisément les vols nécessitant un contrôle plus rigoureux. Étant donné qu'Eurocontrol ne reçoit pas de plans de vol pour les aéronefs naviguant selon les règles de vol à vue, les États membres devraient évaluer les possibilités de collecter, de partager et d'analyser de manière systématique, pour ces types de vols également, les informations de vol essentielles. Afin de soutenir la mise en place de tels systèmes, Eurocontrol a accepté de fournir des orientations sur les processus et sur les structures de données. Europol pourrait contribuer à l'élaboration d'indicateurs de risque et faciliter l'analyse et le partage d'informations entre les États membres, conformément à son mandat.

Analyse des données PNR: les réseaux de trafic de drogue font une utilisation de plus en plus sophistiquée des itinéraires internationaux et des intermédiaires. Le cadre actuel relatif aux informations sur les voyages, à savoir les informations préalables sur les passagers (données API) et les données PNR, est indispensable aux efforts déployés par les services répressifs pour lutter contre la grande criminalité organisée et le trafic de drogue. Afin d'exploiter pleinement le potentiel des données PNR conformément à la directive PNR de l'UE⁶, les unités d'informations passagers des États membres devraient systématiquement recenser, analyser et partager les schémas de déplacement et les profils de risque pertinents dans le contexte du trafic de drogue, en étroite coordination avec Europol et avec son soutien.

En outre, la Commission, en collaboration avec les États membres et le secteur des transports, étudie les possibilités de renforcer le cadre relatif aux données API et PNR, qui se limite actuellement au transport aérien commercial. Ce renforcement inclurait l'introduction éventuelle de mesures concernant d'autres modes de transport, tels que le transport maritime, le transport

⁶ Directive (UE) 2016/681 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière (JO L 119 du 4.5.2016, p. 132).

terrestre et les vols privés. Pour ce faire, il sera tenu compte des résultats des études de faisabilité sur le transport maritime et le transport terrestre publiées en 2025 et de l'étude en cours sur les vols privés, qui doit être finalisée en 2026.

Utilisation efficace des systèmes ANPR: lorsque des drogues illicites arrivent sur le territoire européen, les réseaux de trafic de drogue se servent du transport routier dans l'ensemble de l'UE et utilisent des voitures, des camionnettes et des camions pour déplacer rapidement les substances illicites, le plus souvent sans être détectés. Afin de lutter contre cette pratique, les États membres et l'UE évalueront et mettront en œuvre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les systèmes ANPR utilisés par les services répressifs et les autorités douanières consultent effectivement le système d'information Schengen. Cela permettra d'améliorer la détection des véhicules signalés pour leurs liens avec le trafic de drogue ou avec d'autres formes graves de criminalité transfrontière.

En outre, les données de localisation pertinentes des systèmes ANPR devraient, le cas échéant, être rendues accessibles pour les enquêtes de suivi. Cela permettra de soutenir les efforts visant à retracer les itinéraires empruntés par les réseaux criminels et à déstabiliser plus efficacement les réseaux de trafiquants, en se concentrant sur les principales plateformes de transport utilisées pour le transport de la drogue, telles que les ports, les terminaux de ferries, les gares de triage et les autoroutes. Enfin, l'UE devrait promouvoir des normes techniques harmonisées ainsi que l'interopérabilité des systèmes afin d'assurer un échange d'informations fluide entre les États membres et les agences de l'UE telles qu'Europol. L'adoption de toutes ces mesures renforcerait considérablement la capacité de l'UE à détecter et à démanteler les opérations de trafic de drogue sur ses routes.

Les informations anticipées sur les marchandises collectées par les douanes au moyen du système de contrôle des importations 2 (ICS2) fournissent des données détaillées sur toutes les marchandises entrant dans l'UE avant leur arrivée aux frontières extérieures. Les autorités douanières effectuent une analyse des risques conjointe en temps réel et ciblent les envois à risque. Si l'ICS2 est déjà opérationnel pour le transport aérien et maritime, il sera pleinement déployé avec l'intégration du transport routier et ferroviaire d'ici la mi-2026.

Action n° 2: étendre les activités du MAOC-N

Acteurs principaux: MAOC-N, Commission, Europol, États membres

Le Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N) constitue depuis de nombreuses années une plateforme de coordination internationale unique et très efficace consacrée à la lutte contre le trafic de drogue par voie maritime. Le MAOC-N réunit des officiers de liaison des services répressifs et des autorités douanières, militaires et maritimes des États membres de l'UE participants⁷, du Royaume-Uni ainsi que des partenaires ayant le statut d'observateur, tels que les États-Unis. Sa principale mission est de contribuer à détecter, intercepter et perturber les envois de drogue à grande échelle, et notamment ceux qui transitent

⁷ La France, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Belgique et l'Allemagne (adhésion de la Belgique et de l'Allemagne en 2024). Le MAOC-N est cofinancé par le Fonds de l'UE pour la sécurité intérieure.

par voie maritime et, de plus en plus fréquemment, via l'aviation générale. Sa force réside dans sa coordination opérationnelle et dans sa capacité à partager le renseignement en temps réel ainsi qu'à jeter des ponts entre les territoires et les efforts d'enquête nationaux. Le MAOC-N est principalement actif dans l'océan Atlantique, et notamment sur les routes transatlantiques à destination de l'Europe et au large des côtes d'Afrique de l'Ouest, une région qui se transforme progressivement en plaque tournante pour le transbordement de drogue vers l'Europe. En 2024, le MAOC-N a obtenu des résultats opérationnels notables en aidant ses partenaires internationaux à réaliser des saisies record de drogue en mer (plus de 70 tonnes de cocaïne au total) dans le cadre de multiples interceptions très médiatisées.

Compte tenu de l'évolution du trafic international de drogue, et notamment de l'utilisation croissante des routes maritimes et de l'aviation générale, la Commission intensifiera sa collaboration avec le MAOC-N et les États membres. La Commission souhaite étudier la possibilité d'approfondir les activités opérationnelles actuelles du MAOC-N, voire de les étendre, en mettant l'accent sur le renforcement de la présence opérationnelle du MAOC-N dans la région méditerranéenne et en encourageant une participation ou une adhésion plus importante des États membres.

L'augmentation éventuelle du nombre de membres du MAOC-N permettrait de renforcer la couverture géographique et les capacités de renseignement de ce dernier, en particulier dans le bassin méditerranéen, qui se présente comme une plaque tournante essentielle pour le trafic de diverses substances illicites, telles que la résine de cannabis, la cocaïne et les drogues de synthèse.

Un des aspects essentiels de cette stratégie est le renforcement de la coopération entre le MAOC-N, Europol et Frontex. Le MAOC-N met l'accent sur la coordination opérationnelle en mer et dans les airs, Frontex contribue à la gestion des frontières et Europol apporte un soutien aux enquêtes pénales dans l'ensemble des États membres au moyen d'actions telles que le dépistage d'avoirs ou le fait de relier les saisies de drogue aux réseaux de criminalité organisée à plus grande échelle. La proposition visant à mettre en place une équipe d'action maritime conjointe pour la lutte contre le trafic de drogue (J-MCAT) au sein d'Europol, associant le MAOC-N, Frontex et les États membres, est à l'étude. Cette équipe permettrait une coordination en temps réel des opérations tactiques et des saisies de drogue, ce qui faciliterait l'avancée des enquêtes globales à long terme sur les réseaux criminels.

Action n° 3: utiliser les capacités de Frontex pour aider les États membres à détecter le trafic de drogue aux frontières extérieures de l'UE et renforcer la coopération avec Europol et d'autres organismes compétents

Acteurs principaux: Frontex, AESM, CSUE, Europol, MAOC-N, États membres

En tirant parti de ses capacités de surveillance et de celles de ses partenaires, y compris les moyens aériens et l'imagerie satellitaire à haute résolution, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) peut surveiller et détecter plus efficacement le trafic de drogue aux frontières extérieures de l'UE. L'Agence devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre cette menace, en intégrant le trafic de drogue dans ses évaluations de la disponibilité

des équipements techniques, des systèmes, des capacités, des ressources, des infrastructures et du personnel formé des États membres afin d'assurer un contrôle efficace aux frontières.

Pour intensifier ses efforts, Frontex devrait renforcer la coopération avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et le Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE) dans le cadre de l'actuel service Copernicus de sécurité et du futur service gouvernemental d'observation de la Terre, en intégrant des données et des analyses provenant de ces partenaires aux fins d'une appréciation complète de la situation. Frontex et la Commission devraient poursuivre le développement des synergies actuelles et étudier la possibilité de nouvelles synergies avec le programme pour une connectivité sécurisée et le programme spatial de l'Union par l'intermédiaire des services gouvernementaux et de sécurité existants et à venir dans les domaines de la communication sécurisée, du positionnement, de la navigation et de la synchronisation résilients ainsi que de l'observation de la Terre. En outre, la mise en place de nouveaux arrangements de travail avec Europol et le MAOC-N facilitera l'amélioration de l'échange d'informations et de la coordination stratégique.

Les capacités de Frontex comprennent un ensemble croissant d'outils de surveillance et de contrôle, permettant un contrôle renforcé des frontières extérieures de l'UE et des zones situées en amont des frontières. En combinant les données de surveillance avec les informations des États membres, Frontex devrait mener des activités opérationnelles ciblées dans le cadre de la gestion des frontières afin d'aider les pays hôtes et les autres parties prenantes à lutter contre le trafic de drogue. Il sera envisagé de créer des synergies avec des initiatives fructueuses existantes de coopération avec des pays tiers en matière de gestion des frontières, y compris le réseau Punto Atenas avec l'Amérique latine. En outre, les capacités développées conformément à la communication «Préserver la paix — Feuille de route pour la préparation de la défense», notamment dans le cadre de l'initiative de défense antidrones européenne, peuvent être adaptées à un double usage afin, d'une part, de renforcer la protection des frontières et, d'autre part, d'améliorer la détection du trafic de drogue.

Un nouvel arrangement de travail est en cours de négociation entre Frontex et Europol, et un arrangement de travail de Frontex sera négocié avec le MAOC-N⁸. Ces arrangements visent à renforcer la coordination stratégique et à faciliter un meilleur échange d'informations, ce qui permettra d'améliorer la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogue.

L'Agence devrait renforcer son utilisation des services de fusion d'Eurosur pour recueillir des données maritimes auprès de l'AESM, y compris des informations provenant de l'environnement commun de partage de l'information (CISE), et du CSUE. Les informations recueillies devraient être rapidement transmises aux autorités nationales en vue d'une action opérationnelle efficace et d'une interception. Dans sa planification annuelle, Frontex doit explicitement tenir compte des menaces liées au trafic de drogue, en veillant au lancement sans heurts d'opérations conjointes en accord avec les États membres hôtes.

⁸ Article 68 du règlement (UE) 2019/1896 du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (JO L 295 du 14.11.2019, p. 1).

Action n° 4: renforcer les partenariats civilo-militaires pour lutter contre le trafic de drogue par voie maritime

Acteurs principaux: Commission, haut représentant, assisté par le SEAE, États membres

Des enquêtes récentes menées par les services répressifs montrent que les réseaux transnationaux de trafic de drogue exploitent activement les eaux internationales et des routes maritimes complexes pour acheminer des volumes importants de substances illicites vers l'UE. Ces routes traversent des régions qui constituent des zones de transit cruciales pour la cocaïne et d'autres stupéfiants destinés à l'Europe, telles que l'Afrique de l'Ouest et, plus largement, l'Atlantique. Aussi est-il essentiel d'améliorer les capacités d'interception et de surveillance de l'UE le long de ces couloirs de trafic. Lorsque des navires impliqués dans le trafic de drogue sont repérés, notamment à l'aide de moyens spatiaux, les États membres de l'UE disposant des capacités militaires appropriées pourraient jouer un rôle important en matière de soutien aux efforts d'interception, conformément aux mandats légaux et aux cadres opérationnels. Il s'agit en particulier de transmettre des informations essentielles aux services répressifs et aux autorités douanières en vue d'une action.

L'UE s'emploie activement à lutter contre le trafic de drogue au moyen de diverses initiatives dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune. L'une d'entre elles, l'opération ATALANTA de l'EUNAVFOR dans l'océan Indien, comprend un mandat couvrant la lutte contre le trafic de drogue. L'EUCAP Somalia a pour mandat de renforcer la gouvernance et les capacités maritimes, dans le but de créer des institutions et des services durables de contrôle de l'application du droit maritime, y compris les garde-côtes. Dans le golfe de Guinée, l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense apporte un soutien dans ce domaine à des pays d'Afrique de l'Ouest tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Cette initiative vise à renforcer les capacités de ces pays à lutter contre les groupes terroristes et à améliorer la gouvernance en déployant des experts militaires et civils et des équipes mobiles de formation à la demande des nations hôtes.

Si ces pays d'Afrique de l'Ouest sollicitent l'aide de l'UE pour renforcer leurs services répressifs chargés de lutter contre le trafic de drogue, la Commission et le haut représentant, chacun dans les limites de ses compétences, accorderont la priorité à cette demande, en proposant éventuellement aux États membres de l'UE d'apporter un soutien. En outre, les États membres peuvent utiliser l'outil que constituent les présences maritimes coordonnées dans le golfe de Guinée pour renforcer les capacités de sécurité des États côtiers et améliorer ainsi les efforts d'interception. La possibilité de mettre en place des initiatives similaires dans l'hémisphère occidental sera étudiée.

Il est essentiel de maximiser l'utilisation de l'environnement commun de partage de l'information pour faciliter un partage efficace des informations entre les parties prenantes militaires et civiles de l'UE. Des projets financés par l'UE, tels que SEACOP dans le golfe de Guinée et en Amérique latine et CRIMARIO dans la région indo-pacifique et en Amérique latine, apportent une contribution supplémentaire en améliorant l'appréciation de la situation maritime, la coordination interservices et le partage d'informations au niveau régional.

La facilité européenne pour la paix (FEP) complète ces efforts en fournissant des équipements, des formations et une expertise en vue de renforcer les capacités des partenaires en matière de sûreté maritime. Le renforcement de ces initiatives soutient l'approche globale de l'UE en matière de lutte contre le trafic de drogue par voie maritime.

Ces actions visent collectivement à intensifier les efforts de lutte contre le trafic de drogue en mer, tout en maintenant l'engagement de l'UE à promouvoir la liberté de navigation et la sûreté des voies maritimes conformément au droit international, en particulier la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

D'une manière générale, les missions PSDC civiles sur le terrain œuvrent au renforcement des capacités des pays hôtes. Dans certains cas, elles sont chargées de renforcer le lien entre sécurité intérieure et extérieure en améliorant la coordination et la coopération entre les acteurs civils de la PSDC et de la JAI dans les pays tiers, lorsque cela se justifie, et dans le cadre de leurs mandats et compétences respectifs. La lutte contre le trafic de drogue par voie maritime devrait constituer un élément important du lien entre sécurité intérieure et extérieure.

Action n° 5: définir des mesures efficaces pour lutter contre l'utilisation abusive de bateaux de type «go fast»

Acteurs principaux: États membres, Europol, Commission

Ces dernières années, l'utilisation de bateaux de type «go fast» — bateaux rapides et à haute puissance qui échappent aux services répressifs — est devenue un mode de transport privilégié des drogues illicites sur les routes maritimes, en particulier vers l'Espagne, le Portugal et la France. Face à l'exploitation croissante de ces bateaux rapides par les organisations criminelles, il y a lieu d'adopter une approche européenne globale et coordonnée.

Certains États membres ont déjà pris des mesures législatives pour durcir leurs règles nationales applicables à ces bateaux rapides. Face à ces réglementations plus strictes, les organisations criminelles s'adaptent en relocalisant leurs activités dans d'autres pays de l'UE où les contrôles sont moins sévères.

Afin de contribuer à lutter contre ce phénomène, la Commission facilitera l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés entre les États membres dans le cadre d'un atelier d'experts spécifique en 2026. Il s'agira notamment d'examiner l'efficacité des législations nationales régissant l'utilisation, l'enregistrement et le contrôle des bateaux de type «go fast» dans l'ensemble de l'UE, ainsi que le déploiement de nouvelles technologies et de méthodes innovantes pour détecter, suivre et intercepter les bateaux suspects en temps réel. Les conclusions seront compilées dans un guide pratique sur l'enregistrement, la traçabilité et le contrôle de ces bateaux rapides.

Parallèlement, la Commission engagera des dialogues structurés avec les constructeurs de moteurs hors-bord. Étant donné que les trafiquants utilisent souvent des moteurs capables d'atteindre des vitesses extrêmement élevées, les partenariats avec l'industrie devraient promouvoir une distribution responsable et la traçabilité des équipements à haute puissance. En

outre, l'intégration de technologies intelligentes s'appuyant sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ainsi que de systèmes de surveillance moteur peut renforcer les efforts de surveillance et d'interception. Ces capacités pourraient conférer aux autorités répressives de nouveaux moyens de rendre inutilisables les bateaux de type «go fast» servant à des activités criminelles ou d'en restreindre la gamme fonctionnelle en toute sécurité.

Action n° 6: mettre en place une coopération public-privé pour enrayer le trafic de drogue reposant sur les services postaux et de livraison de colis

Acteurs principaux: États membres, Europol, Commission

L'expansion rapide du commerce électronique et des envois internationaux a offert aux réseaux criminels de nouvelles possibilités d'acheminer clandestinement des drogues illicites au moyen des services postaux et de livraison de colis. Ces services sont largement exploités pour distribuer des stupéfiants par-delà les frontières, souvent en petites quantités qui sont plus difficiles à détecter, mais qui contribuent cumulativement à des opérations de trafic à grande échelle. Cette menace croissante appelle une approche englobant l'ensemble de la société et mobilisant non seulement les services répressifs et les institutions publiques, mais aussi le secteur privé.

La Commission créera un forum spécifique au niveau de l'UE qui réunira des représentants des secteurs postal et de la livraison de colis, les autorités réglementaires nationales, les douanes et les services répressifs. Cette plateforme visera à favoriser un dialogue structuré, à améliorer la compréhension des défis opérationnels et à renforcer la coopération public-privé. L'objectif est de détecter et d'enrayer le trafic de drogue et le flux de marchandises interdites dans les chaînes d'approvisionnement tout en respectant les cadres juridiques tels que le code des douanes de l'UE.

Les opérations transfrontières des entreprises de services postaux et de livraison de colis soulignent la nécessité d'une coopération structurée au niveau de l'UE. Afin de renforcer la prévention du trafic de drogue et de la circulation de marchandises interdites à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, la Commission envisagera d'établir des protocoles d'accord à l'échelle de l'UE. Ces accords formaliseraient la coopération, définiraient des responsabilités claires et amélioreraient l'échange d'informations et les efforts conjoints. Ces protocoles soutiendraient les obligations existantes et à venir en matière de partage d'informations prévues par la législation douanière de l'UE, en les complétant plutôt qu'en les modifiant.

2.2. Prévenir la criminalité et réduire la violence liée à la drogue

L'UE et les États membres devraient élaborer des mesures de prévention, en mettant en place une plateforme européenne pour empêcher les jeunes d'être entraînés dans le trafic de drogue. L'initiative dotera les diverses communautés d'outils pratiques, mettra en relation des experts de toute l'Europe et s'attaquera au recrutement en ligne.

Le recrutement de jeunes par les réseaux criminels organisés se livrant au trafic de drogue est un problème croissant dans toute l'Union. Les groupes criminels tentent par tous les moyens

d'exploiter des mineurs vulnérables, qui vivent souvent dans des zones économiquement ou socialement défavorisées, car ils constituent une main d'œuvre à faible risque et facilement remplaçable. Le monde numérique accélère encore cette tendance, les plateformes en ligne et les médias sociaux servant à attirer, à manipuler et à recruter des mineurs en leur faisant miroiter un gain d'argent rapide ou en créant un sentiment d'appartenance.

Action n° 7: créer une boîte à outils pour empêcher le recrutement de mineurs dans les réseaux de trafic de drogue

Acteurs principaux: Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC), Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA), États membres, Commission

Le réseau européen de prévention de la criminalité constituera une boîte à outils complète en 2026, tandis que l'EUDA facilitera le travail de la communauté de pratique européenne en vue d'empêcher le recrutement de mineurs dans les réseaux de trafic de drogue. Cette initiative combinera des mesures pratiques de prévention et d'intervention avec une plateforme de collaboration et d'échange des connaissances à l'échelle de l'UE. La boîte à outils fournira aux autorités nationales, aux éducateurs, aux animateurs socioculturels et aux acteurs de la société civile des outils ayant fait leurs preuves, destinés à la détection précoce, à l'intervention et au renforcement de la résilience, afin d'empêcher le recrutement de mineurs vivant dans des milieux à risque par des groupes criminels. En parallèle, la communauté de pratique réunira des décideurs politiques, des praticiens, des chercheurs et des services répressifs afin de partager les bonnes pratiques utiles, d'harmoniser les stratégies et de promouvoir des interventions novatrices et efficaces.

Compte tenu du rôle que joue la dimension numérique, un ensemble de connaissances ciblées destiné aux plateformes en ligne sera élaboré en coopération avec les fournisseurs de technologies et les experts de la protection de l'enfance dans le cadre du forum de l'UE sur l'internet, afin de permettre la détection et le signalement en temps réel des tentatives de recrutement.

2.3. Renforcer la coopération entre les services répressifs, judiciaires et douaniers

Les États membres doivent intensifier la coopération entre les autorités douanières, répressives et judiciaires. Cette coopération devrait être adossée à un cadre juridique de l'UE efficace et tourné vers l'avenir. Le déploiement de technologies de détection de nouvelle génération et de capacités accrues pour lutter contre le trafic en ligne et en prison aidera à resserrer le filet autour des réseaux de trafic de drogue.

Une coopération efficace et coordonnée entre les services répressifs, judiciaires et douaniers est essentielle à la lutte de l'UE contre les réseaux de trafic de drogue. Les organisations criminelles exploitent les failles de l'échange d'informations et de la coordination entre les autorités nationales et européennes et elles instrumentalisent divers cadres juridiques pour réduire au minimum les risques de répression et de poursuites. Ces réseaux utilisent en outre très

efficacement les canaux numériques et poursuivent même souvent leurs activités depuis les prisons, ce qui pose des problèmes considérables aux autorités.

Action n° 8: améliorer la coopération et le partage d'informations entre les autorités douanières, répressives et judiciaires

Acteurs principaux: États membres, Commission, Europol, Eurojust, Parquet européen, Office européen de lutte antifraude, Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux, Frontex

Une coopération efficace et coordonnée en matière répressive, judiciaire et douanière nécessite un bon échange d'informations entre les différentes autorités concernées. Or, les possibilités actuelles d'échange d'informations ne sont pas suffisamment exploitées par les autorités compétentes. La capacité collective de l'UE à détecter et à désorganiser des filières de trafic de drogue de plus en plus complexes est ainsi affaiblie, ce qui permet aux trafiquants de profiter des failles du système.

Il est essentiel de renforcer et d'utiliser pleinement les mécanismes existants pour assurer des échanges d'informations continus et en temps utile entre les services répressifs et les autorités douanières aux niveaux national et de l'UE, conformément aux cadres juridiques. Il s'agit notamment d'accroître les capacités d'analyse pour améliorer la détection des schémas suspects, des méthodes de dissimulation et des points faibles de la chaîne d'approvisionnement, grâce aux données collectées dans différents systèmes, tels que le système de contrôle des importations 2 de l'UE pour les flux entrants. Cela augmentera à son tour l'efficacité des systèmes d'information préalable sur le fret et de gestion des risques, dans le cadre desquels les États membres de l'UE évaluent conjointement les risques posés par les envois entrant dans l'UE par voie maritime, aérienne et terrestre.

Une coordination renforcée permettra d'améliorer non seulement les réactions opérationnelles en temps réel, mais également le tableau du renseignement à long terme qui est nécessaire pour lutter de manière stratégique contre les réseaux de trafiquants. Les principaux acteurs, notamment les douanes de l'UE, Europol, Eurojust, le Parquet européen, l'Office européen de lutte antifraude, l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et Frontex, devraient communiquer leurs données aux fins de l'analyse conjointe.

Action n° 9: déployer des technologies de détection innovantes pour lutter contre le trafic de drogue

Acteurs principaux: Commission, États membres

Pour lutter contre les méthodes sophistiquées du trafic de drogue, il est capital de favoriser le déploiement de technologies de détection avancées qui sont adaptées aux tendances en constante évolution de la criminalité transfrontière et qui répondent aux besoins concrets des autorités de première ligne. Puisque les trafiquants affinent en permanence leurs techniques de dissimulation et exploitent les lacunes technologiques, il faut équiper les douanes, les services de contrôle aux frontières et les services répressifs d'outils de pointe pour que l'UE garde de l'avance dans la lutte contre ces menaces.

La Commission et les États membres financeront en priorité le déploiement de technologies avancées de détection et de surveillance dans les zones à haut risque et sur les plateformes de transport, afin d'obtenir un maximum de résultats. L'accent sera mis sur les scanners avancés, dotés de capacités d'analyse fondées sur l'IA, et sur l'intégration d'équipements de détection novateurs, produits par les secteurs public et privé, dans les outils de profilage des risques par l'IA utilisés par les autorités nationales chargées du contrôle des marchandises et des moyens de transport.

Les fonds devraient également financer l'utilisation d'outils tels que l'imagerie satellitaire à haute résolution, les pseudo-satellites de haute altitude, les systèmes d'information géospatiale et les drones aériens ou semi-submersibles pour détecter et cartographier les activités de production et de trafic de drogues illicites. Ces technologies amélioreraient la surveillance des plaques tournantes du trafic, des laboratoires clandestins, des zones de culture de stupéfiants et des points névralgiques transfrontaliers, avec la contribution stratégique d'Europol, de l'EUDA, du CSUE et d'autres agences compétentes de l'UE. La feuille de route pour la transformation de l'industrie de la défense de l'UE⁹ fournit elle aussi un cadre qui favorisera les applications à double usage, y compris dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue.

Action n° 10: renforcer les capacités de lutte contre le trafic de drogue en ligne

Acteurs principaux: Europol, Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), EUDA, Commission

Le trafic de drogue est de plus en plus facilité par le numérique. Les services répressifs doivent être dotés des outils et des compétences nécessaires pour détecter ces méthodes criminelles en constante évolution, pour enquêter à leur sujet et pour y mettre fin. Pour ce faire, l'UE privilégiera le renforcement des capacités de surveillance et d'intervention des services répressifs sur l'internet.

Europol devrait apporter un soutien opérationnel élargi aux États membres, notamment pour surveiller systématiquement les marchés de la drogue et pour analyser et signaler les activités suspectes, en tenant également compte des contributions de l'EUDA en matière d'analyse et de surveillance. En parallèle, le CEPOL devrait mettre en place des programmes avancés et spécialisés pour former les autorités nationales à la détection et à la répression des activités liées à la drogue sur les plateformes numériques.

Pour s'attaquer à la dimension numérique du trafic de drogue, il est essentiel que tant les États membres que la Commission fassent respecter les obligations de diligence imposées aux intermédiaires en ligne par le règlement sur les services numériques. En outre, il convient de renforcer la coopération avec le secteur privé au moyen du forum de l'UE sur l'internet. L'UE devrait œuvrer à la conclusion d'un protocole de coopération avec les entreprises technologiques qui participent au forum, pour établir des points de contact et obtenir de ces entreprises l'engagement d'intégrer le trafic de drogue dans leur mandat et leurs processus de modération des contenus.

⁹ COM(2025) 845 final.

Cette approche pluridimensionnelle, alliant une capacité opérationnelle accrue, une surveillance efficace, une bonne coopération avec le secteur privé et des formations de qualité, donnera aux services répressifs de toute l'UE les moyens de lutter plus efficacement contre le trafic de drogue sur les canaux en ligne, de démanteler les marchés criminels numériques et de garder de l'avance sur les techniques de trafic évoluant rapidement.

Action n° 11: enrayer le trafic de drogue pratiqué à partir des prisons et en leur sein

Acteurs principaux: EuroPris, EUDA, États membres

Alors que les prisons devraient couper les délinquants des réseaux criminels, de nombreux grands trafiquants continuent d'orchestrer des opérations liées à la drogue depuis leur cellule. L'utilisation illégale des canaux de communication, l'exploitation des visiteurs et une coordination avec des complices à l'extérieur compromettent l'intégrité du système judiciaire et la sécurité publique. Il arrive que les groupes criminels organisés intimident, corrompent ou menacent les membres du personnel pénitentiaire, les mettant ainsi en danger et nuisant aussi à l'intégrité institutionnelle et aux efforts de désintoxication et de réinsertion. Pour y remédier, l'Organisation européenne des services pénitentiaires et correctionnels (EuroPris)¹⁰ mènera une initiative visant à recenser les problèmes actuels et les bonnes pratiques existant dans toute l'UE pour mettre fin aux activités criminelles au sein des systèmes pénitentiaires.

Cette initiative permettra de dresser une liste détaillée des approches juridiques, opérationnelles et technologiques appliquées par les États membres pour prévenir le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité organisée menés depuis les prisons et pour enquêter sur ces pratiques. Elle consistera également à étudier l'efficacité de mesures telles que le contrôle des communications sécurisées, le partage du renseignement entre les autorités pénitentiaires et répressives, la formation du personnel et les systèmes de classification des risques posés par les auteurs d'infractions.

Pour compléter l'action plus large de l'UE en vue de combattre la criminalité organisée, EuroPris facilitera l'élaboration et la diffusion d'orientations pratiques, pour aider les États membres à adopter les outils les plus efficaces. Afin d'encourager l'apprentissage entre pairs et de renforcer les capacités institutionnelles, EuroPris organisera des activités spécifiques sur des questions thématiques telles que le brouillage des téléphones mobiles, la gestion des délinquants à haut risque et la coopération interservices.

L'action vise à empêcher que les prisons servent de centres de commandement pour le trafic de drogue, en désorganisant les réseaux criminels et en renforçant l'état de droit à l'intérieur et à l'extérieur des prisons.

Action n° 12: évaluer le cadre juridique de l'UE en matière de trafic de drogue

¹⁰ L'Organisation européenne des services pénitentiaires et correctionnels est financée par une subvention de fonctionnement de l'UE. Son programme de travail annuel et son fonctionnement général sont soutenus par la Commission européenne.

Acteurs principaux: Commission, Parlement et Conseil

Compte tenu de la nature évolutive du trafic de drogue dans toute l'UE, il est essentiel que le cadre juridique de cette dernière demeure efficace. La Commission évalue actuellement la décision-cadre 2004/757/JAI, qui établit des dispositions minimales relatives aux éléments constitutifs des infractions pénales et des sanctions applicables dans le domaine du trafic de drogue. Ses conclusions sont attendues en 2026. Cette évaluation permettra de déterminer si le droit de l'Union est adapté à la situation de la criminalité actuelle, dans laquelle le trafic de drogue implique non seulement la contrebande transfrontalière, mais aussi fréquemment une violence systémique, la corruption, l'exploitation, et une infiltration des systèmes et institutions opérant en toute légalité.

Le 11^e cycle d'évaluation mutuelle¹¹ qui est en cours est axé sur la lutte contre le trafic transfrontière de drogue au sein de l'UE. En fonction des conclusions de l'évaluation en cours et des résultats de l'évaluation mutuelle du Conseil sur le trafic de drogue, la Commission pourrait envisager une révision du cadre juridique existant.

2.4. S'attaquer au problème des drogues de synthèse et des précurseurs de drogues

L'UE et les États membres devraient intensifier leurs efforts pour combattre la menace croissante que représentent les drogues de synthèse, en comblant les failles juridiques exploitées par les trafiquants, en identifiant mieux les substances émergentes et en intervenant de manière sûre et coordonnée pour démanteler les laboratoires illicites. Ces actions sont indispensables pour augmenter la résilience de l'UE, protéger la santé publique, réduire les dommages environnementaux et accroître sa capacité à lutter contre l'évolution accélérée du marché des drogues de synthèse.

La progression des drogues de synthèse dans l'UE met en évidence une préparation insuffisante pour contrer les nouvelles substances psychoactives à très forte teneur en principe actif, qui créent des risques graves pour la santé. Ces substances évoluent vite et sont fréquemment produites dans des laboratoires clandestins utilisant des précurseurs sur mesure qui échappent aux contrôles existants. Les capacités de détection inégales et les cadres juridiques divergents entre les États membres, ainsi que les différentes approches en matière de démantèlement des laboratoires illicites, rendent plus difficile encore une réaction efficace et coordonnée de l'UE.

Action n° 13: combler les failles juridiques concernant les précurseurs sur mesure

Acteurs principaux: Commission, États membres, Parlement et Conseil

La sophistication de la production de drogues de synthèse dans l'UE s'est accrue, les réseaux criminels exploitant les failles juridiques en utilisant des précurseurs sur mesure. Ces substances sont analogues, du point de vue chimique, aux précurseurs classifiés, mais leur utilisation n'est

¹¹ Action commune 97/827/JAI du 5 décembre 1997 instaurant un mécanisme d'évaluation mutuelle, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée (JO L 344 du 15.12.1997, p. 7).

pas légitime en dehors de la recherche et de l'innovation. En recourant à des précurseurs sur mesure qui ne sont pas soumis aux mesures de contrôle existantes, les trafiquants peuvent assurer une production à grande échelle et se soustraire à la détection et à l'application de la réglementation.

Afin de combler les failles juridiques, la Commission invite les colégislateurs à adopter dès que possible un cadre juridique révisé sur les précurseurs de drogues¹². Ce cadre vise à surmonter les limites du système actuel et à mieux réagir aux tactiques changeantes des réseaux criminels. Il introduira des règles particulières pour les précurseurs sur mesure, tout en préservant le commerce légal de ces substances et en soutenant la recherche et l'innovation légitimes les concernant. Un répertoire d'informations permettra aux autorités et aux opérateurs économiques de disposer d'informations sur les substances susceptibles de servir de précurseurs, même si elles ne sont pas énumérées dans les annexes du nouveau règlement sur les précurseurs de drogues, ce qui permettra aux autorités nationales de mieux réagir et aidera le secteur à détecter les transactions suspectes.

Dans le même temps, la Commission approfondira la coopération structurée avec l'industrie chimique, reconnaissant ainsi son rôle essentiel dans la détection et la prévention du détournement de substances licites vers la production de drogues illicites.

Action n° 14: améliorer l'identification des substances en vue de l'interception efficace des drogues et des précurseurs de drogues

Acteurs principaux: EUDA, États membres

L'identification précise et en temps utile des substances illicites est essentielle pour que les efforts d'interception des drogues, aux frontières et au sein du marché intérieur, portent leurs fruits. Comme les réseaux criminels continuent de diversifier la composition chimique des drogues, en particulier celles de synthèse, les douanes et les services répressifs ont des difficultés croissantes à les détecter et à les classer, y compris lorsqu'il s'agit d'identifier des précurseurs sur mesure.

Pour y remédier, l'EUDA collaborera avec son nouveau réseau européen de laboratoires pour constituer une base de données européenne complète sur les substances, afin de disposer de substances de référence. Cette base de données contiendra des signatures chimiques vérifiées, des données spectrales et des profils analytiques de substances psychoactives réglementées et émergentes, ainsi que de précurseurs de drogues et de précurseurs potentiels.

Lorsqu'elle sera en service, elle permettra aux autorités répressives et douanières des États membres de procéder immédiatement à une identification plus rapide et plus précise des drogues et des précurseurs, au moyen d'appareils de détection électroniques, notamment des technologies portatives et en laboratoire. En donnant accès en temps réel à des données de référence harmonisées, la bibliothèque de substances réduira au minimum les identifications tardives, améliorera la précision de la police scientifique et augmentera la valeur probante dans les

¹² COM(2025) 747 final.

procédures judiciaires. Un déploiement plus large des appareils de détection portatifs, dans toute l'UE, pour le personnel des services répressifs et des douanes amplifiera encore les effets de cette initiative.

Action n° 15: fournir un manuel commun pour le démantèlement des sites de production de drogues de synthèse illicites

Acteurs principaux: Europol, EUDA, CEPOL, États membres

Le démantèlement des laboratoires clandestins de drogues de synthèse pose d'importants problèmes, en raison de la complexité et de la volatilité des substances chimiques, ainsi que des risques qu'il entraîne pour la santé publique, pour le personnel des services répressifs et pour l'environnement. Ces laboratoires utilisent souvent du matériel artisanal et stockent des précurseurs chimiques dangereux ou des sous-produits toxiques qui nécessitent une manipulation spéciale.

Pour que l'action de l'UE soit cohérente, sûre et efficace, Europol, en collaboration avec l'EUDA, élaborera des lignes directrices harmonisées pour le démantèlement des laboratoires de drogues de synthèse illicites, le transport des substances et l'élimination en toute sécurité des produits chimiques connexes, conformément aux conclusions du Conseil sur le pacte de 2025 visant à lutter contre les drogues de synthèse et les nouvelles substances psychoactives¹³. Ces lignes directrices établiront des protocoles standard applicables dans tous les États membres, indépendamment des différences locales en matière d'infrastructures ou de ressources. En outre, les États membres sont encouragés à tirer parti de l'expertise d'Europol et à former correctement les agents des services répressifs, notamment par l'intermédiaire du CEPOL.

2.5. Faire avancer la recherche, le développement et l'innovation

L'UE et les États membres devraient combler l'écart entre les besoins des services répressifs et l'innovation en matière de sécurité. Il s'agit notamment de recenser les besoins technologiques prioritaires et d'harmoniser les efforts de la recherche et ceux de l'industrie. Grâce à cette approche, des outils et des solutions de pointe soutiendront directement l'action de première ligne contre la criminalité organisée et le trafic de drogue.

Le rapport sur l'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'UE, établi par Europol, souligne la faculté d'adaptation des groupes criminels organisés impliqués dans le trafic de drogue. Les réseaux sont prompts à adopter de nouvelles techniques de production, des méthodes de dissimulation et des technologies émergentes pour étendre leurs activités et échapper à la détection. Les services répressifs et les autorités douanières ont des difficultés croissantes à suivre le rythme de cette agilité technologique. L'écart entre l'innovation des criminels et les réponses sécuritaires créent des vulnérabilités que les trafiquants peuvent exploiter.

¹³ Conclusions du Conseil sur le pacte visant à lutter contre les menaces liées aux nouvelles drogues de synthèse et aux nouvelles substances psychoactives dans l'Union européenne.

Action n° 16: aligner l'innovation sur les exigences opérationnelles pour lutter contre le trafic de drogue

Acteurs principaux: Commission, avec l'aide de la Communauté pour la recherche et l'innovation européennes en matière de sécurité et du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, EUDA, États membres

Comme les réseaux de trafic de drogue profitent de plus en plus des technologies émergentes et des communications cryptées, il est primordial de disposer de solutions de sécurité évolutives qui soient à la hauteur de leur agilité. Pour maintenir l'Europe à l'avant-garde de cette lutte, il est indispensable de combler l'écart entre les besoins des services répressifs et l'innovation dans le secteur de la sécurité.

À cette fin, la Commission, aidée par la Communauté pour la recherche et l'innovation européennes en matière de sécurité et par le pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, lancera une consultation coordonnée pour déterminer les besoins technologiques et opérationnels les plus urgents pour combattre la criminalité organisée, dont le trafic de drogue. Cette consultation permettra de recueillir les contributions des praticiens, des services répressifs, des autorités douanières, des experts en criminalistique et des analystes du renseignement dans toute l'UE.

Dans le cadre du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, l'EUDA, avec le soutien d'Europol, de Frontex et du Centre commun de recherche (JRC), effectue des analyses de prospective technologique, destinées à évaluer l'incidence des technologies nouvelles et émergentes sur le secteur de la drogue, pour compléter les mesures en matière de sécurité et de répression.

L'initiative actuelle [JRC Border Security Lab](#) a permis de mettre en place un réseau de laboratoires très utile pour appuyer le contrôle aux frontières et les contrôles douaniers. Le réseau peut également aider à déterminer les besoins en vue d'améliorer la détection du trafic de drogue.

L'évaluation des besoins qui en résultera favorisera le dialogue avec le secteur de la sécurité et des technologies, en vue de l'alignement de la recherche et du développement sur les problèmes pratiques. Elle alimentera également le campus de la recherche et l'innovation en matière de sécurité de la Commission, que le JRC lancera en 2026. Ce campus réunira des chercheurs afin d'accélérer la transition de la recherche à l'innovation et à la mise en œuvre, tout en réduisant les coûts de développement, d'essai et de validation.

2.6. Renforcer la coopération internationale et les partenariats

Pour lutter contre les réseaux criminels organisés, l'UE et ses États membres devraient mener une action transnationale coordonnée, en étroite coopération avec les partenaires internationaux. La coopération stratégique et opérationnelle avec les pays tiers clés est indispensable pour déstabiliser les réseaux de trafic de drogue les plus dangereux. Cette coopération intégrera l'approche fondée sur les droits de l'homme, qui promeut le plein respect du droit international en la matière, notamment les principes d'égalité et de non-discrimination.

Les réseaux criminels opèrent souvent à l'échelle mondiale, à la recherche d'opportunités partout dans le monde. Ils se livrent au blanchiment d'argent et infiltrent des entreprises légitimes dans différents pays. Dans certains cas, leurs dirigeants sont stratégiquement basés à l'étranger afin de compliquer les enquêtes et d'échapper aux arrestations.

Action n° 17: développer et élargir le dialogue stratégique et les mécanismes de coopération avec les pays tiers

Acteurs principaux: Commission, en coopération avec le SEAE, Conseil

Le trafic de drogue sera au cœur du dialogue stratégique de l'UE avec les pays tiers, puisque l'UE entend promouvoir, pour la politique en matière de drogue, une approche intégrée, équilibrée et fondée sur des données probantes, alignée sur le droit international et les normes en matière de droits de l'homme. Cette approche appuiera le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2027¹⁴ et les conclusions du Conseil sur une approche fondée sur les droits de l'homme dans les politiques en matière de drogue¹⁵, pour accroître la capacité collective à affronter les défis mondiaux liés à la production de drogues illicites, au trafic de drogue et à la criminalité organisée.

L'UE poursuivra et élargira ses dialogues sur la drogue avec ses partenaires des Balkans occidentaux, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Asie centrale et, au niveau bilatéral, avec les États-Unis, la Chine et la Colombie. Ces dialogues seront axés sur le recensement des menaces communes liées au trafic de drogue et sur la définition de priorités communes, ainsi que sur la transformation de ces dernières en mesures opérationnelles concrètes et en actions conjointes. Les problèmes spécifiques à chaque région ou pays, tels que le fait d'être des plaques tournantes pour le trafic de drogue et de précurseurs, les questions liées à la production de drogue, ainsi que les activités de la criminalité organisée transnationale, détermineront les priorités thématiques. Lorsque les conditions le permettront, l'UE envisagera des cadres politiques plus avancés et plus complets, tels que l'alliance pour la sécurité des citoyens formée par l'UE, l'Amérique latine et les Caraïbes. L'UE associera autant que possible à ces préparatifs les délégations de l'UE concernées.

En outre, l'UE étudiera les possibilités de nouveaux dialogues avec d'autres pays et régions prioritaires qui sont fortement touchés par les effets néfastes du trafic de drogue. Grâce à ces partenariats renforcés, l'UE entend approfondir la coopération stratégique et opérationnelle, améliorer l'échange d'informations et le développement mutuel des capacités, et renforcer la coordination internationale afin de lutter contre le trafic de manière efficace et coordonnée.

Action n° 18: accroître la résilience des ports dans les pays tiers afin d'enrayer le trafic de drogue

¹⁴ Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 – Conclusions du Conseil du 18 novembre 2020, 12848/20, et conclusions du Conseil du 27 mai 2024 relatives à l'alignement du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, 9508/24.

¹⁵ Conclusions du Conseil de décembre 2022 sur une approche fondée sur les droits de l'homme dans les politiques en matière de drogue, 15818/22.

Acteurs principaux: Commission, en coopération avec le SEAE, Europol, États membres

Les réseaux de trafic de drogue opérant à l'échelle mondiale, les grands ports maritimes des pays tiers sont devenus des points de transit essentiels pour les expéditions de drogues illicites à destination de l'UE. Ces plateformes logistiques sont souvent ciblées et exploitées par les organisations criminelles en raison des points faibles que présentent les infrastructures, la surveillance et la gouvernance. Il est indispensable d'accroître la résilience de ces ports pour désorganiser les filières de trafic à leur source et pour protéger la sécurité intérieure de l'UE et l'intégrité des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité intérieure ProtectEU et de la future stratégie portuaire de l'UE, la Commission, en coopération avec le SEAE, étudiera la possibilité de partenariats entre plusieurs acteurs pour renforcer la résilience dans les ports et sur les routes commerciales, en particulier sur les routes transatlantiques, et entreprendra des évaluations conjointes ciblées dans certains ports de pays tiers à haut risque. Ces ports seront choisis sur la base d'une analyse globale des menaces et des risques, intégrant du renseignement stratégique, des facteurs géopolitiques et le niveau des activités de trafic. Ce processus comportera une coordination étroite avec Europol, les délégations de l'UE et les partenaires internationaux concernés, afin d'assurer des actions ciblées et efficaces contre le trafic de drogue. La sélection et les évaluations nécessiteront en outre une coopération avec les officiers de liaison des États membres dans ces pays et la mise à profit de leurs connaissances et de leur expérience du terrain, pour améliorer les évaluations de la menace et l'efficacité globale des efforts conjoints.

Ces évaluations conjointes impliqueront une coopération étroite avec les douanes, les services répressifs et les autorités portuaires des pays hôtes. L'objectif est de repérer les méthodes de trafic, d'améliorer les procédures de contrôle et de partager l'expertise en matière de reconnaissance des cargaisons suspectes et des techniques de dissimulation. L'initiative vise également à développer les capacités de sécurité à long terme dans les ports partenaires, à les aider à appliquer les normes internationales, à moderniser les technologies d'inspection et à mieux résister à l'infiltration par les réseaux criminels. En renforçant l'architecture de sécurité des principales portes d'entrée logistiques à l'étranger, cette action constituera un mécanisme de défense avancée, perturbant les flux de trafic de drogue avant qu'ils n'atteignent l'Europe et contribuant à des routes commerciales mondiales plus sûres.

Action n° 19: renforcer la coopération internationale par des enquêtes conjointes et des centres de regroupement du renseignement

Acteurs principaux: Commission, Europol, Eurojust, États membres

Consciente de la nature transnationale du trafic de drogue moderne, l'UE doit renforcer la coopération internationale en matière répressive et judiciaire, dans le plein respect du droit international, afin de renforcer sa propre sécurité et celle de ses partenaires. Elle aidera les autorités des États membres à mettre en place et à renforcer des cellules d'enquête spéciales dans des pays tiers clés, ainsi que des équipes communes d'enquête (ECE), avec le soutien opérationnel d'Europol et d'Eurojust. Ces équipes permettront un échange de données en temps réel, la coordination des enquêtes entre les territoires et la constitution de dossiers solides contre les organisations criminelles, ce qui facilitera les poursuites tant au sein de l'UE que dans les

pays partenaires. Dans le même temps, le développement des capacités demeurera un aspect important pour que les partenaires clés soient davantage en mesure de mener des enquêtes reposant sur le renseignement.

L'UE soutiendra aussi la création de centres de regroupement du renseignement, dans les pays tiers stratégiques et au sein de l'UE. Ces centres serviront de pôles de coordination régionaux, réunissant des experts de l'UE, les services répressifs locaux et les acteurs régionaux de la sécurité, afin d'améliorer le partage du renseignement, d'analyser les tendances criminelles et les filières de trafic et de coordonner rapidement les actions répressives.

En outre, l'UE intensifiera sa coopération avec les États-Unis, dans le cadre d'une action conjointe visant à endiguer le trafic de drogue et à démanteler les réseaux criminels qui en sont à l'origine, en s'attachant plus particulièrement à renforcer les partenariats opérationnels et à améliorer l'échange d'informations, notamment sur les activités liées au blanchiment d'argent.

L'UE soutiendra activement les objectifs de l'initiative intitulée «Coalition européenne contre les drogues» de la Communauté politique européenne, en lançant des mesures opérationnelles concrètes telles que la coordination accrue des services répressifs et des enquêtes conjointes ciblant les principales filières de trafic. Consciente de l'importance des flux financiers illicites dans le trafic de drogue, l'UE promouvra une approche consistant à «suivre l'argent», en usant également de ses outils d'action extérieure, si nécessaire, pour aider les pays tiers à s'aligner sur les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et en facilitant la coopération pour le recouvrement des avoirs.

3. CONCLUSIONS

Les réseaux criminels organisés impliqués dans le trafic de drogue représentent une menace croissante pour la sécurité intérieure, le tissu social et la santé publique de l'UE. Ces groupes mondialisés, qui maîtrisent les technologies de pointe, se sont intégrés dans les chaînes d'approvisionnement et ont élargi leur emprise au moyen de la violence, de la corruption et de l'infiltration d'institutions et de structures commerciales légitimes.

Pour faire face à cette situation urgente, l'UE doit agir avec une détermination renouvelée et dans un même objectif. Les réseaux criminels innovent en permanence, et l'UE et ses États membres doivent faire de même. La réponse collective de l'UE devrait **être stratégique, reposer sur le renseignement et résister à l'épreuve du temps**, en combinant la force opérationnelle avec la prévention, la résilience numérique et la coopération internationale, tout en respectant le droit international, y compris sa partie relative aux droits de l'homme.

Une approche englobant l'ensemble de la société est essentielle et requiert une coordination entre les institutions, organes et organismes de l'UE, les États membres et leurs autorités nationales, régionales et locales. Au sein de l'UE, il est nécessaire de renforcer la coordination et les partenariats avec la société civile et les acteurs privés. En outre, la sensibilisation et l'engagement accrus du public permettront aux diverses communautés de participer aux efforts de lutte contre le trafic de drogue et de les soutenir, créant ainsi une société mieux informée et plus résiliente, prête à relever les défis posés par la criminalité organisée.

Le présent document décrit les actions clés qui doivent être menées au niveau de l'UE, de 2026 à 2030, pour lutter contre le trafic de drogue et les réseaux criminels impliqués. La Commission devrait surveiller la mise en œuvre de ces actions en tenant compte des informations fournies par les États membres et le SEAE. Les agences compétentes de l'UE, en particulier l'EUDA et Europol, devraient soutenir ces efforts en contribuant au suivi des progrès accomplis et à l'établissement de rapports en la matière.

En réaffirmant l'importance qu'elle attache à une action stratégique unifiée, l'UE vise à protéger ses sociétés, à offrir un avenir plus sûr à ses citoyens et à renforcer la sécurité partout dans le monde pour ses partenaires.

Annexe: liste des actions

I. S'adapter à l'évolution des itinéraires et des modes opératoires

Action n° 1: mieux exploiter le renseignement sur les déplacements pour détecter, cartographier et désorganiser les filières du trafic de drogue

Action n° 2: étendre les activités du MAOC-N

Action n° 3: utiliser les capacités de Frontex pour aider les États membres à détecter le trafic de drogue aux frontières extérieures de l'UE et renforcer la coopération avec Europol et d'autres organismes compétents

Action n° 4: renforcer les partenariats civilo-militaires pour lutter contre le trafic de drogue par voie maritime

Action n° 5: définir des mesures efficaces pour lutter contre l'utilisation abusive de bateaux rapides de type «go fast»

Action n° 6: mettre en place une coopération public-privé pour enrayer le trafic de drogue reposant sur les services postaux et de livraison de colis

II. Prévenir la criminalité et réduire la violence liée à la drogue

Action n° 7: créer une boîte à outils pour empêcher le recrutement de mineurs dans les réseaux de trafic de drogue

III. Renforcer la coopération entre les services répressifs, judiciaires et douaniers

Action n° 8: améliorer la coopération et l'échange d'informations entre les douanes et les autres autorités répressives

Action n° 9: déployer des technologies de détection innovantes pour lutter contre le trafic de drogue

Action n° 10: renforcer les capacités de lutte contre le trafic de drogue en ligne

Action n° 11: enrayer le trafic de drogue pratiqué à partir des prisons et en leur sein

Action n° 12: évaluer le cadre juridique de l'UE en matière de trafic de drogue

IV. S'attaquer au problème des drogues de synthèse et des précurseurs de drogues

Action n° 13: combler les failles juridiques concernant les précurseurs sur mesure

Action n° 14: améliorer l'identification des substances en vue de l'interception efficace des drogues

Action n° 15: fournir un manuel commun pour le démantèlement des sites de production de drogues de synthèse illicites

V. Faire avancer la recherche, le développement et l'innovation

Action n° 16: aligner l'innovation sur les exigences opérationnelles pour lutter contre le trafic de drogue

VI. Renforcer la coopération internationale et les partenariats

Action n° 17: développer et élargir le dialogue stratégique et les mécanismes de coopération avec les pays tiers

Action n° 18: accroître la résilience des ports dans les pays tiers afin d'enrayer le trafic de drogue

Action n° 19: renforcer la coopération internationale par des enquêtes conjointes et des centres de regroupement du renseignement